

EPI HISTOIRE GEO MC/ CPE

Liberté et limites

Objectifs :

- Amener les élèves à mieux connaître et comprendre les libertés ainsi que leurs limites.
- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, les informer sur leurs devoirs, les droits de chacun dans le respect des règles sociales et sur l'organisation des différentes institutions de notre pays.

Intervenants : M Vazel professeur d'histoire géographie, Mme Debaiseux professeur de français, Mme Ben Omar CPE, M Auduc réserviste, M Rosenczveig juge réserviste et l'association APCEJ (Association pour la promotion de la citoyenneté des enfants et des jeunes).

Déroulement :

Nous envisageons de travailler sur 4 classes de 4eme afin de les sensibiliser aux différentes libertés de la République française notamment la laïcité, les libertés individuelles et collectives, en les amenant à réfléchir à leur quotidien au collège.

L'EPI s'intercalera dans le cours d'Enseignement Moral et Civique (EMC).

Mme Ben Omar animera en collaboration avec M Vazel et M Auduc plusieurs séances consacrées à l'étude des libertés en utilisant des cas concrets. Nous utiliserons notamment la fiche de M Auduc sur l'arrêt bermuda.

- Au premier trimestre

Thème : pourquoi les libertés doivent-elles être limitées ?

Mme Ben Omar, Mme Debaiseux et M Vazel feront travailler les élèves sur une étude de cas concernant le respect (tenue, attitude, politesse) dans l'entreprise puis au collège grâce à la fiche intitulé « l'arrêt bermuda » écrite par M Auduc.

M Auduc interviendra face aux 4 classes de 4eme dans un premier temps et le juge interviendra à un autre moment face aux 4 classes ceci afin de former un maximum d'élèves. Ils concourront tous les deux à renforcer notre parole. Ils vont développer certaines notions listés lors des études de cas en rapport avec leur fonction.

- Au 2 e trimestre :

Thème : les tribunaux pour enfants:

Dans un premier temps, une sortie scolaire sera organisée au tribunal pour enfants de Bobigny.

Nous envisageons de les mettre en situation en les rendant acteurs de leur formation. On reproduira une audience au tribunal les élèves joueront un rôle précis (jurés, juge, avocat,

assesseurs, procureur). Nous nous ferons aider pour cette mise en scène par l'association APCEJ (Association pour la promotion de la citoyenneté des enfants et des jeunes) .Cette association à vocation de promouvoir la citoyenneté des jeunes.

Nous pouvons également bénéficier d'une exposition intitulée « moi, jeune citoyen, question de justice » au sein de notre établissement. Cette exposition est animé par des animateurs pour l'expliquer aux élèves. Ainsi, tous les élèves de l'établissement pourront en bénéficier.

Nous pourrons également acquérir à terme le jeu de société nommé « Place de la loi » fait par l'APCEJ afin d'apprendre en jouant avec nos élèves à répondre aux questions. C'est un genre de Monopoly pour apprendre les lois et les institutions.

Conclusion :

Ce travail en collaboration rapprochera le monde de la justice et du collège. Il sensibilisera nos élèves aux règles sociales.

Mme Ben Omar,

M Vazel, Mme Debaiseux

J'ai contacté l'association APCEJ par le biais de Mme Hamaisi, elle m'a expliqué les modalités de la faisabilité de leur intervention. M Auduc a effectué des interventions auprès des 4eme.